

# COMMUNICATION FINANCIÈRE au 30 juin 2016



- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC**
  - COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2016
  - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016
  - EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2016
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TANGER OFFSHORE**

## COMPTES SOCIAUX

# COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES AU 30/06/2016

## BILAN AU 30 JUIN 2016

ACTIF	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 339 981	2 542 467
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 383 396	9 855 803
. À vue	2 053 748	4 418 436
. À terme	5 329 648	5 437 367
Créances sur la clientèle	58 428 258	56 386 269
. Crédits de trésorerie et à la consommation	18 046 978	17 933 537
. Crédits à l'équipement	18 211 078	16 488 048
. Crédits immobiliers	17 945 199	17 448 641
. Autres crédits	4 225 003	4 516 043
Créances acquises par affacturage	603 632	523 882
Titres de transaction et de placement	6 934 350	4 508 847
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 360 220	3 919 364
. Autres titres de créance	72 724	88 083
. Titres de propriété	501 406	501 400
Autres actifs	750 841	832 233
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	1 244 077	1 219 766
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	300 482	265 833
Immobilisations corporelles	1 223 153	1 237 701
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>79 208 170</b>	<b>77 372 801</b>

## HORS BILAN AU 30 JUIN 2016

HORS BILAN	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>21 186 360</b>	<b>21 777 250</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 286 701	5 467 874
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 137 704	3 969 656
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	12 761 955	12 339 720
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>8 881 066</b>	<b>7 776 062</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 096 884	1 088 256
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 503 699	5 696 211
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	1 280 483	991 595
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30 JUIN 2016

	En milliers de DH	
	30/06/16	30/06/15
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 507 582</b>	<b>2 619 986</b>
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	97 682	94 411
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 702 037	1 787 005
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	91 717	148 256
4. Produits sur titres de propriété	179 772	149 475
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6. Commissions sur prestations de service	239 404	225 392
7. Autres produits bancaires	196 970	215 447
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>538 027</b>	<b>650 138</b>
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	11 845	20 499
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	270 330	313 069
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	125 592	185 699
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
12. Autres charges bancaires	130 260	130 871
<b>III. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 969 555</b>	<b>1 969 848</b>
13. Produits d'exploitation non bancaire	20 895	16 709
14. Charges d'exploitation non bancaire	16 189	17 277
<b>IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>912 983</b>	<b>874 024</b>
15. Charges de personnel	465 160	456 368
16. Impôts et taxes	19 729	17 738
17. Charges externes	331 425	312 813
18. Autres charges générales d'exploitation	5 765	3 264
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	90 904	83 841
<b>V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>1 388 991</b>	<b>1 122 245</b>
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 337 139	1 021 948
21. Pertes sur créances irrecouvrables	48 606	13 853
22. Autres dotations aux provisions	3 246	86 444
<b>VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>961 547</b>	<b>568 825</b>
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	870 152	394 728
24. Récupérations sur créances amorties	2 228	5 600
25. Autres reprises de provisions	89 167	168 497
<b>VII. RÉSULTAT COURANT</b>	<b>633 834</b>	<b>541 836</b>
26. Produits non courants	838	539
27. Charges non courantes	531	6 167
<b>VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>634 141</b>	<b>536 208</b>
28. Impôts sur les résultats	146 035	235 820
<b>IX. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>488 106</b>	<b>300 388</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 490 862</b>	<b>3 206 059</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 002 756</b>	<b>2 905 671</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>488 106</b>	<b>300 388</b>

PASSIF	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 745 478	2 286 897
. À vue	620 808	484 072
. À terme	1 124 670	1 802 825
Dépôts de la clientèle	58 598 971	57 813 006
. Comptes à vue créditeurs	38 484 281	35 998 051
. Comptes d'épargne	9 017 611	8 934 212
. Dépôts à terme	8 121 184	9 628 368
. Autres comptes créditeurs	2 975 895	3 252 375
Titres de créance émis	4 562 743	3 352 350
. Titres de créance négociables	4 562 743	3 352 350
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 353 382	1 258 393
Provisions pour risques et charges	909 192	941 993
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	3 343 493	3 390 357
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	6 156 801	5 831 471
Capital	2 050 000	2 050 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	4	13
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	488 106	448 321
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>79 208 170</b>	<b>77 372 801</b>

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 30 JUIN 2016

	En milliers de DH	
	30/06/16	30/06/15
<b>I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS</b>	<b>1 483 669</b>	<b>1 510 404</b>
1.(+) Intérêts et produits assimilés	1 891 436	2 029 672
2.(-) Intérêts et charges assimilés	407 767	519 267
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>1 483 669</b>	<b>1 510 404</b>
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
5.(+) Commissions perçues	273 682	258 062
6.(-) Commissions servies	11 999	13 433
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>261 683</b>	<b>244 629</b>
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 493	3 532
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-4 748	-59
9.(+) Résultat des opérations de change	102 195	111 011
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>98 940</b>	<b>114 484</b>
11.(+) Divers autres produits bancaires</		

## COMPTES SOCIAUX

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN 2016

	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	3 287 128	6 320 675
2.(+) Récupérations sur créances amorties	2 228	17 093
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	21 896	39 432
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	1 927 019	3 883 836
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	17 796	47 444
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	911 906	1 863 820
7.(-) Impôts sur les résultats versés	146 035	283 924
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>308 496</b>	<b>298 175</b>
<b>Variation des :</b>		
8.(-) Crédances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 472 407	2 260 902
9.(-) Crédances sur la clientèle	2 121 739	704 166
10.(-) Titres de transaction et de placement	2 425 503	-2 904 447
11.(-) Autres actifs	-81 393	-41 958
12.(-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-541 419	1 192 922
14.(+) Dépôts de la clientèle	785 965	2 688 367
15.(+) Titres de créance émis	1 210 393	-3 369 343
16.(+) Autres passifs	15 324	-199 459
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-523 179</b>	<b>293 824</b>
<b>III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>-214 683</b>	<b>591 999</b>
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 800
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières	24 311	19 778
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 101	259 029
21.(+) Intérêts perçus	-	-
22.(+) Dividendes perçus	179 610	150 146
<b>IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>135 198</b>	<b>-126 861</b>
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
24.(+) Emission de dettes subordonnées	-	800 000
25.(+) Emission d'actions	-	-
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
27.(-) Intérêts versés	-	-
28.(-) Dividendes versés	123 000	266 500
<b>V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-123 000</b>	<b>533 500</b>
<b>VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)</b>	<b>-202 486</b>	<b>998 638</b>
<b>VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 542 467</b>	<b>1 543 829</b>
<b>VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 339 981</b>	<b>2 542 467</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 30 JUIN 2016

DETTES	Établissements de crédits et assimilés au maroc				
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissem- ents de crédit à l'étranger	
				Total 30/06/16	Total 31/12/15
<b>COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS</b>		557 771	54 673	612 444	298 714
<b>VALEURS DONNÉES EN PENSION</b>	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-
<b>EMPRUNT DE TRÉSORERIE</b>	500 000	-	-	434 740	934 740 1 623 585
- au jour le jour	-	-	-	-	-
- à terme	500 000	-	-	434 740	934 740 1 623 585
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	3 517	-	17 487	77 632	98 636 115 635
<b>AUTRES DETTES</b>	-	70 829	11 587	-	82 416 217 590
<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</b>	12 759	-	4 483	-	17 242 31 373
<b>TOTAL</b>	516 276	70 829	591 328	567 045	1 745 478 2 286 897

### DETTES SUBORDONNÉES AU 30 JUIN 2016

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaleur en KDH)	Montant N (en contrevaleur KDH) Montant N-1 (en contrevaleur KDH) Montant N (en contrevaleur KDH) Montant N-1 (en contrevaleur KDH)			
							Montant N	Montant N-1	Montant N	Montant N-1
MAD	50 000	-	5,6% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation ne peut avoir lieu qu'à l'initiative de l'Émetteur et après accord de BANK AL MAGHRIB Le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après remboursement de toutes les autres dettes	-	-	-	-	-
MAD	50 000	-	5% (Taux révisable)	10 Ans	Le remboursement par anticipation ne peut avoir lieu qu'à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, avec préavis d'un mois, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	377 300	-	5,6% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, sans préavis, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	88 000	-	-	-
MAD	680 700	-	4,84% (Taux révisable)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, sans préavis, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	842 000	-	5,6% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, sans préavis, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	324 200	-	5,98% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	83 000	-	-	-
MAD	175 800	-	5,98% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	238 200	-	4,77% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	159 000	-	-	-
MAD	130 000	-	4,77% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	431 800	-	3,51% (Taux révisable)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 <sup>ème</sup> année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 300 000</b>	<b>-</b>				<b>-</b>	<b>330 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2016

CRÉANCES	En milliers de DH					
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/16	Total 31/12/15
<b>COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS</b>	<b>1 519 935</b>	<b>2</b>	<b>1 041 136</b>	<b>958 568</b>	<b>3 519 641</b>	<b>3 400 094</b>
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION</b>	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>PRÊTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 146 691</b>	<b>2 481 959</b>	<b>21 617</b>	<b>2 650 268</b>	<b>5 549 572</b>	
- au jour le jour	-	-	37 380	-	37 380	2 545 712
- à terme	- 146 691	2 444 579	21 617	2 612 888	3 003 860	
<b>PRÊTS FINANCIERS</b>	-	-	<b>2 584 844</b>	<b>2 584 844</b>	<b>2 331 283</b>	
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>- 98 282</b>	<b>1 648</b>	<b>4 134</b>	<b>104 064</b>	<b>82 087</b>	
<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>	-	-	44 516	-	44 516	46 469
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 519 935</b>	<b>244 975</b>	<b>6 154 104</b>	<b>984 319</b>	<b>8 903 333</b>	<b>11 409 505</b>

### CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 30 JUIN 2016

CRÉANCES	En milliers de DH				
	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
				30/06/16	31/12/15
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 889 761</b>	<b>880 956</b>	<b>11 572 159</b>	<b>772 946</b>	<b>15 115 822</b>
- Comptes à vue débiteurs	1 589 760	60 527	6 264 933	656 697	8 571 917
- Crédances commerciales sur le Maroc	-	-	2 647 396	42 254	2 689 650
- Crédits à l'exportation	-	-	132 154	-	132 154
- Autres crédits de trésorerie	300 001	820 429	2 527 675	73 995	3 722 100
<b>CRÉDITS À LA CONSOMMATION</b>	-	-	-	<b>2 873 537</b>	<b>2 873 537</b>
<b>CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>4 530 871</b>	-	<b>12 826 551</b>	<b>541 985</b>	<b>17 899 407</b>
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>	-	-	<b>2 383 319</b>	<b>15 415 266</b>	<b>17 798 584</b>
<b>AUTRES CRÉDITS</b>	-	-	<b>223 012</b>	<b>478 731</b>	<b>701 743</b>
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	-	-	<b>603 632</b>	-	<b>603 632</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>					

## COMPTES SOCIAUX

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016

TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total 30/06/16	Total 31/12/15
			financiers	non financiers		
<b>TITRES COTÉS</b>	-	-	500 000	1 406	501 406	501 400
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	500 000	1 406	501 406	501 400
<b>TITRES NON COTÉS</b>	<b>74 984</b>	<b>6 357 960</b>	-	-	<b>6 432 944</b>	<b>4 007 447</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	6 355 457	-	-	6 355 457	3 919 364
Obligations	-	2 503	-	-	2 503	4 454
Autres titres de créance	74 984	-	-	-	74 984	83 629
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>74 984</b>	<b>6 357 960</b>	<b>500 000</b>	<b>1 406</b>	<b>6 934 350</b>	<b>4 508 847</b>

### VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2016

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions	En milliers de DH	
							30/06/16	31/12/15
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>								
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>6 939 330</b>	<b>6 998 628</b>	<b>5 828 065</b>	<b>48 494</b>	<b>4 979</b>	<b>4 979</b>		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 360 268	6 400 636	5 825 575	40 368	4 810	4 810		
Obligations	77 487	88 377	2 490	86	-	-		
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-		
Titres de propriété	501 575	509 615	-	8 040	169	169		
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	-	-	-	-	-	-		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-		
Obligations	-	-	-	-	-	-		
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-		

### PROVISIONS AU 30 JUIN 2016

PROVISIONS	Encours 31/12/15		Dotations	Reprises utilisées	Reprise revenues disponibles	Écart de conversion	Autres variations	En milliers de DH	
	comptable	31/12/15						30/06/16	comptable
<b>PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR :</b>									
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	208	5 652 565
Créances sur la clientèle	5 222 572	1 200 146	34 898	749 621	-	-	208	5 638 406	
Pré Douteux	198 645	109 463	-	124 485	-	-29	183 594		
Douteux	1 400 912	570 544	9 000	519 852	-	78	1 442 681		
Compromis	3 623 015	520 139	25 898	105 284	-	159	4 012 131		
Titres de placement (à mentionner les comptes)	232	4 780	-	32	-	-	4 979		
* Provision pour BDT + TCN (BOM)	57	4 780	-	27	-	-	4 810		
* Provision pour titres de placement (DCG)	175	-	-	6	-	-	169		
Titres de participation et emplois assimilés	10 940	-	-	1 760	-	-	9 180		
Sur les eses liées	-	-	-	-	-	-	-		
sur autres titres (dont SWIFT Indice 13 782,88 EUR)	10 940	-	-	1 760	-	-	9 180		
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-	-	-		
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-		
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :</b>	<b>941 994</b>	<b>140 239</b>	<b>3 967</b>	<b>169 073</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>909 192</b>	
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	199 204	122 849	-	85 633	-	-	236 420		
Sogéquipe	12 531	-	-	-	-	-	12 531		
Compromis	15 100	57 736	-	-	-	-	72 836		
Douteux	171 572	65 112	-	85 633	-	-	151 052		
Provisions pour risques généraux	598 116	-	-	80 940	-	-	517 176		
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-	-	-		
Provisions pour autres risques et charges	144 674	17 390	3 967	2 500	-	-	155 597		
Litiges	33 318	3 176	3 956	2 500	-	-	30 038		
RO	14 852	70	11	-	-	-	14 911		
Autres RO	-	-	-	-	-	-	-		
Commissions SG	-	-	-	-	-	-	-		
Taxe MRE	-	-	-	-	-	-	-		
PED + Patente Siège	20 000	-	-	-	-	-	20 000		
PRC Inventaire Physique	-	-	-	-	-	-	-		
Agiros réservés	76 503	14 144	-	-	-	-	90 647		
Provisions réglementées (Provision pour investissements)	-	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 175 737</b>	<b>1 345 165</b>	<b>38 865</b>	<b>920 487</b>	<b>-</b>	<b>208</b>	<b>6 561 757</b>		

### TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AU 30 JUIN 2016

Nature titres	Date de jouissance	Date d'échéance	CARACTÉRISTIQUES			Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	18/08/11	18/08/16	100	4,45%	AA	40 000	-	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	05/09/14	05/09/16	100	3,75%	AA	500 000	-	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/05/16	31/05/18	100	2,35%	AA	500 000	-	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/05/16	31/05/19	100	2,50%	AA	800 000	-	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/05/16	31/05/21	100	2,81%	AA	500 000	-	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/05/16	31/05/23	100	3,08%	AA	700 000	28 200	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/06/16	29/06/17	100	2,44%	AA	580 000	-	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/06/16	30/06/18	100	2,62%	AA	700 000	-	-	-
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/06/16	30/06/19	100	2,80%	AA	220 000	-	-	-
<b>TOTAL</b>						<b>4 540 000</b>	<b>28 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



Building a better  
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc

**Deloitte.**

288, Bd Zerkouni  
20 000 Casablanca  
Maroc

### SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

#### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE

PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12.038.404 dont un bénéfice net de KMAD 488.106, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2016

#### Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**

*ERNST & YOUNG  
S.A.R.L.  
37, Bd Abdellatif Ben Kadour  
Casablanca  
Tél: 05 22 22 40 78  
Abdelmejid FAIZ  
Associé*

**DELOITTE AUDIT**

*Deloitte Audit  
288 Boulevard Zerkouni  
CASABLANCA -  
Tél: 05 22 22 40 78  
Fawzi BRITEL  
Associé*

## NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### 1. CONSOLIDATION

#### Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

#### Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- la détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- l'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- le caractère significatif.

#### Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraitier les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

#### Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droits de vote > 40% ;
- total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droit de vote compris entre 15% et 40% ;
- part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

### 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque. Il en découle que si la dépense présente des difficultés quant à sa localisation suite à l'inventaire physique, il faut la passer en charge.

#### Évaluation initiale :

Le coût d'acquisition du bien comporte :

Le prix d'achat,

+ Les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables,

- les réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables,

+ Les frais de transports,

+ Les frais de transit,

+ Les frais de réception,

+ Les frais d'assurance ...

+ Les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question.

Sont à exclure du coût d'acquisition :

■ Les droits de mutation,

■ Les honoraires et commissions,

■ Les frais d'actes.

#### Évaluation postérieure :

##### Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

#### Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

#### Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

#### Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

#### Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

#### Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

#### Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

A partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel suite à l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

#### Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

#### Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- distinction entre part terrain et construction.
- calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros œuvre	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

### 3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

### Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

### 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

#### Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- la recherche : les dépenses sont passées en charge.
- le développement : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
  - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
  - sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
  - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
  - la disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
  - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

#### Évaluation postérieure :

##### Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

##### Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

##### Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- les réévaluations régulières
- tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

##### Amortissement :

##### Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminiés au minimum à la clôture de chaque exercice.

##### Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

##### Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

## 5. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

#### Classification des contrats de location :

##### Contrat de location-financement :

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

##### Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des

avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

- le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.
- le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.
- au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

#### Comptabilisation :

##### Location financement :

##### Comptabilisation chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

##### Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminées chacune au commencement du contrat.

##### Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

#### Options retenues :

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable appliquée par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

## 6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

#### Prêt et créances :

Les prêts et créances sont définis comme étant des non dérivés à paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif.

Les obligations non cotés sur un marché actif sont classées en prêt et créances.

Exceptions : Les prêts émis ou achetés :

- avec l'intention d'être vendus immédiatement ou à court terme sont à classer en actifs détenus à des fins de transaction.
  - désignés à l'origine comme étant à la juste valeur par résultat.
  - désignés à l'origine comme étant disponibles à la vente.
- Taux d'intérêts effectif (TIE) : C'est le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt.

#### Dépôts :

Les dépôts sont traités en IFRS de façon symétrique aux crédits.

Les problématiques rencontrées sont donc similaires :

#### Évaluation initiale :

Si le dépôt est rémunéré à des conditions hors marché, il devra faire l'objet d'une décote.

#### Évaluation ultérieure :

Les coûts et les commissions directement associés à la mise en place du dépôt doivent être étalés via le taux d'intérêt effectif du dépôt.

#### Crédits restructurés :

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'abandon d'intérêt est comptabilisé exhaustivement au moment de la renégociation et la

## COMPTE CONSOLIDÉS IAS/IFRS

rémunération contractuelle initiale est conservée tout au long de la vie du crédit.

### Options retenues :

#### Prêts et créances :

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, est considérée comme non significative.

#### Dépôts :

Les dépôts sont maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Société Générale marocaine.

#### Crédit restructuré :

Pour le chiffrage de l'impact, les dossiers retenus observent un seuil de 1,5 MMAD.

La décote est calculée sur les crédits restructurés pour des raisons de difficultés financières tel que défini dans la norme. Elle est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisé au taux d'origine du prêt.

La décote est jugée non significative.

## 7. TITRES

Quatre catégories de titres existent :

### Titres à la juste valeur par résultat :

#### Titres de trading :

Ce sont des actifs financiers acquis dans le but principal de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou des marges d'un arbitragiste.

Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction.

Le transfert hors la catégorie trading n'est pas autorisé.

#### Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat

#### Titres option juste valeur :

Il est possible de désigner initialement et irrévocablement tout instrument financier (actif ou passif) dans la catégorie « trading », quelle que soit sa nature et l'intention de gestion initiale.

#### Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

#### Dépréciation :

Un actif comptable est déprécié s'il est probable que sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée :

- appréciation au minimum annuelle de l'existence d'un indicateur objectif,
- dépréciation inscrite en compte de résultat,
- dépréciation peut être statistique mais ne peut être générale.

A la fin de chaque période l'entreprise doit statuer sur la présence d'indications objectives de dépréciation de ses actifs financiers.

Pour cette catégorie de titre (titres de transaction), il n'y a pas de dépréciation à constater.

### Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM) :

Ce sont des actifs à échéance fixée et à paiements fixés ou déterminables, que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Les placements ne peuvent être classés comme HTM si :

- ils sont destinés à être détenus pour une période indéfinie, sauf si le versement des intérêts est prévu pour une période définie.
- Ils sont susceptibles d'être vendus en raison des évolutions des conditions du marché, des besoins de liquidité...
- L'émetteur a le droit de régler à un montant nettement inférieur à la valeur comptable.
- Il existe une ou des clauses pouvant remettre en cause la détention jusqu'à la maturité.

Les actions sont exclues de cette catégorie.

L'intention et la capacité doivent être évaluées à chaque clôture d'exercice :

- interdiction de couvrir les titres HTM contre le risque de taux.
- L'entité doit disposer des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance.

Si une entité du groupe Société Générale Marocaine de Banques vend à l'extérieur (ou reclassifie) un montant non négligeable de HTM, le groupe doit reclasser l'intégralité des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne peut plus classer ses actifs financiers dans cette catégorie pendant 2 ans (règle du tainting).

#### Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises d'provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

#### Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

#### Titres disponible à la vente (AFS) :

Ce sont des actifs financiers autres que :

- les actifs de trading.
- les HTM.

- les prêts et créances émis par l'entreprise.

#### Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur à moins qu'elle ne puisse être évaluée de manière fiable.

La différence entre le coût et la juste valeur est comptabilisée séparément en capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte résultat :

- produit d'intérêts : pour le montant correspondant au coût amorti de la période.
- Résultat net sur actifs disponibles à la vente : pour le montant correspondant aux dividendes, aux dépréciations durables sur titres à revenu variable, aux résultat de cession.
- Coût du risque pour les dépréciations durables (titres à revenus fixes et variables) et réappreciation sur titres à revenu fixe.
- Et la ligne de capitaux propres « variation de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

#### Dépréciation :

Provisionnement pour la partie négative constatée en fonds propres.

#### Prêts et créances :

Ce sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché non actif autres que ceux que l'entité décide de classer en catégorie juste valeur par résultat ou AFS.

Les actifs financiers pour lesquels le détenteur peut ne pas recouvrer l'intégralité de son investissement initial pour une raison autre que la détérioration du risque crédit ne peuvent pas être enregistrés dans cette catégorie (exclusion des parts OPCVM).

#### Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciation et les reprises d'provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

#### Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

#### Options retenues :

Divers options sont retenues par le groupe Société Générale Marocaine de Banques :

- Classement des titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories : AFS et prêts et créances.

AFS	Prêts et créances
- Titres de participation	- Bons CNCA
- Bons de trésor classés en portefeuille de placement	- Bons CIH
- Obligations et autres titres de créance	

■ Valorisation des bons de trésor selon la courbe du marché secondaire.

■ Détermination de la valeur des titres non cotés sur la base de la situation nette des entités concernées.

■ La valeur retenue pour la valorisation des titres cotés est le cours boursier.

■ Etalement actuariel des surcotes et décotes

■ Calcul des dépréciations durables dans le cas où une baisse durable et significative est constatée (baisse de 30% de la moyenne mobile des cours sur 12 mois par rapport au prix de revient). Toutefois, si la baisse n'est pas continue sur les 12 mois, une appréciation qualitative est effectuée au cas par cas.

## 8. PROVISIONS

### 8.1 Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

#### Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

#### Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

### 8.2 Provisions sur créances :

#### 8.2.1 Provisions individuelles :

Doivent faire l'objet d'une provision toutes les créances présentant, individuellement ou

## COMPTE CONSOLIDÉS IAS/IFRS

collectivement, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation (risque avéré). Les indications d'une dépréciation liée à l'existence d'un risque de crédit suivantes sont proposées par la norme :

- Difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur.
- Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal.
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances.
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur.
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ou,
- Des données observables indiquant une diminution évaluée des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actif financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

### Perte de valeur :

L'impairment se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

### Options retenues :

Les provisions sont constituées sur des créances ayant connu un indice objectif de dépréciation sur la base de leur valeur recouvrable estimée, actualisée au taux d'origine des crédits.

Les critères d'identification des créances en souffrance adoptés par Bank Al-Maghrib sont maintenus.

Les provisions concernant les créances en souffrance présentant des montants significatifs sont estimées individuellement par l'entité de recouvrement :

- Clients compromis ayant un risque net > 2,5 MMAD.
- Clients compromis ayant une provision > 5 MMAD.

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions pour les créances en souffrance non significatives.

### 8.2.2 Provisions collectives :

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

La norme ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement. Le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque d'un groupe de créances, et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie attendus du groupe constitué.

### Options retenues :

La base de dépréciation du portefeuille des prêts et créances concerne les créances sensibles (selon les cotations internes à la banque).

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

### 8.3 IFRIC 21 « Taxes » :

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait génératrice tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 9. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

### Options retenues :

L'amortissement des goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/06.

## 10. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantage liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différenciées.
- indemnités de fin de contrat de travail.

### Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

### Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

### Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

### Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

## 11. DÉRIVÉS

### Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché). Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

### Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture. L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

## 12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- les valeurs bilançables comptables et les valeurs bilançables fiscales ;
- le résultat sociale et le résultat fiscal ;
- le résultat social et le résultat IAS.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30/06/2016

## BILAN CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2016

ACTIF IFRS	30/06/16	31/12/15
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 340 015	2 542 540
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 741	32 410
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	7 341 347	4 798 355
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 837 927	6 074 777
Prêts et créances sur la clientèle	69 100 256	66 089 395
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Actifs d'impôt exigible	400 198	676 429
Actifs d'impôt différé	1 009 193	1 062 836
Comptes de régularisation et autres actifs	586 561	488 618
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	449 026	451 707
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	1 688 809	1 679 473
Immobilisations incorporelles	318 665	285 226
Écart d'acquisition	61 248	61 248
Comptes actif NM local doit être à zéro	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>86 162 987</b>	<b>84 243 014</b>

PASSIF IFRS	30/06/16	31/12/15
Banques centrales, Trésor public, SCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 226	3 146
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 011 531	5 049 478
Dettes envers la clientèle	58 740 251	57 903 337
Titres de créance émis	5 958 035	5 349 115
Passifs d'impôt exigible	768 438	931 073
Passifs d'impôt différé	289 621	288 503
Comptes de régularisation et autres passifs	1 378 551	1 059 165
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	589 820	531 519
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3 343 493	3 390 357
Capitaux propres	10 081 020	9 737 322
Capitaux propres Part du groupe	9 975 074	9 627 725
. Capital et réserves liées	8 206 801	7 881 471
. Réserves consolidées	1 268 731	1 000 558
. Gains ou pertes latents ou différés	67 608	53 046
. Résultat net de l'exercice	431 933	692 649
Intérêts minoritaires	105 947	109 597
P23 - écart de conversion	-	-
Comptes passif NM local	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>86 162 987</b>	<b>84 243 014</b>

## COMpte DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2016

Compte de résultat	30/06/16	30/06/15
Intérêt et produits assimilés	2 093 472	2 299 150
Intérêts et charges assimilés	-533 614	-648 550
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>1 559 858</b>	<b>1 650 600</b>
Commissions (Produits)	493 435	486 830
Commissions (Charges)	-69 425	-71 981
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>424 010</b>	<b>414 849</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 546	3 025
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	45 085	17 813
Produits des autres activités	13 605	18 586
Charges des autres activités	-16 776	-17 231
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 022 236</b>	<b>2 087 642</b>
Charges générales d'exploitation	-876 498	-839 782
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-69 050	-74 766
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 076 688</b>	<b>1 173 094</b>
Coût du risque	-453 484	-502 246
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>623 204</b>	<b>670 848</b>
+/- Quote part du résultat des entreprises mises en équivalence	32 386	27 947
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-6	78
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>655 584</b>	<b>698 873</b>
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	-217 862	-251 015
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>437 722</b>	<b>447 858</b>
Intérêts minoritaires	-5 789	-4 223
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>431 933</b>	<b>443 635</b>

## ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSULTATS PAR ACTION

	31/12/14	31/12/15	30/06/16
Capital appelé	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Nombre d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part groupe	627 947	692 649	431 933
Résultat par action (DH)	31	34	21

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30/06/2016

	30/06/16	31/12/15
Résultat avant impôt	655 584	1 078 176
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	68 353	150 776
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-5 370	-24
+/- dotations nettes aux provisions	389 767	853 094
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-32 386	-49 642
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-21 734	-33 410
+/- autres mouvements	10 416	-14 416
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 116 809	-2 476 032
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 550 684	2 147 392
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 821 220	-494 304
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	302 920	-536 827
Impôts	-203 134	-350 877
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 155 309	-1 710 649
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-90 679	273 905
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	30 272	7 725
+/- flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-61 568	-228 973
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-31 296	-221 248
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-133 759	-276 717
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-46 864	812 646
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-180 623	535 929
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	84	-49
Impact cash de la P13 et changement de méthode	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-302 514	588 537
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 213 162	2 624 624
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 542 540	1 543 873
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	670 622	1 080 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 910 648	3 213 162
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 340 015	2 542 540
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	570 632	670 622
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-302 514</b>	<b>588 538</b>
Écart entre la variation de trésorerie calculée par le TFT et celle du bilan	-	1

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2016

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2014</b>	<b>2 050 000</b>	<b>5 550 360</b>	<b>1 624 304</b>	<b>128 744</b>	<b>9 353 407</b>	<b>111 950</b>	<b>9 465 358</b>
Opérations sur capital		281 109	-281 109	-	-	-	-
Paitements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-266 177	-	-266 177	-9 622	-275 799
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>692 649</b>	<b>-</b>	<b>692 649</b>	<b>14 209</b>	<b>706 858</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-71 423	-71 423	-2 989	-74 412
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-71 423</b>	<b>-71 423</b>	<b>-2 989</b>	<b>-74 412</b>
Diverses opérations sur capitaux propres	-	-	-76 457	-4 275	-80 732	-3 951	-84 683
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture 31/12/2015</b>	<b>2 050 000</b>	<b>5 831 469</b>	<b>1 693 210</b>	<b>53 046</b>	<b>9 627 725</b>	<b>109 597</b>	<b>9 737 322</b>
Opérations sur capital		325 322	-325 322	-	-	-	-
Paitements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-123 000	-	-123 000	-9 862	-132 862
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>431 933</b>	<b>-</b>	<b>431 933</b>	<b>5 789</b>	<b>437 722</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	14 562	14 562	424	14 986
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 562</b>	<b>14 562</b>	<b>424</b>	<b>14 986</b>
Diverses opérations sur capitaux propres	-	-	23 854	-	23 854	-1	23 852
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture 30/06/2016</b>	<b>2 050 000</b>	<b>6 156 791</b>	<b>1 700 675</b>	<b>67 608</b>	<b>9 975 074</b>	<b>105 947</b>	<b>10 081 020</b>

## EXTRAIT DES NOTES ANNEXES

## MARGE D'INTÉRÊTS

	30/06/16			30/06/15			En milliers de DH
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
Opérations avec la clientèle	1 965 968	-364 945	1 601 023	2 092 852	-386 862	1 705 990	
Comptes et prêts/emprunts	1 761 294	-348 550	1 412 744	1 883 371	-367 616	1 515 755	
Opérations de pensions	116	-7 041	-6 925	3 336	-15 709	-12 373	
Opérations de location-financement	204 558	-9 354	195 204	206 145	-3 537	202 608	
Opérations interbancaires	127 504	-168 669	-41 165	206 298	-261 688	-55 390	
Comptes et prêts/emprunts	37 165	-168 669	-131 504	58 042	-261 688	-203 646	
Opérations de pensions	90 339		90 339	148 256		148 256	
Emprunts émis par le Groupe	-	-	-	-	-	-	
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-	
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-	
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-	
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-	
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>2 093 472</b>	<b>-533 614</b>	<b>1 559 858</b>	<b>2 299 150</b>	<b>-648 550</b>	<b>1 650 600</b>	

## COÛT NET DU RISQUE

	En milliers de DH	
	30/06/16	30/06/15
Dotations aux provisions	-2 091 905	-1 716 744
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 965 220	-1 653 459
Provisions engagements par signature	-123 439	-54 356
Autres provisions pour risques et charges	-3 246	-8 929
<b>Reprises de provisions</b>	<b>1 708 446</b>	<b>1 222 682</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 633 753	1 195 873
Reprises de provisions engagements par signature	68 226	21 746
Reprise des autres provisions pour risques et charges	6 467	5 063
<b>Variation des provisions</b>	<b>-70 026</b>	<b>-8 185</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-33 326	-9 469
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-34 976	-191
Récupérations sur prêts et créances amorties	2 243	5 669
Autres pertes	-3 967	-4 193
<b>Coût du risque</b>	<b>-453 484</b>	<b>-502 246</b>

## COMMISSIONS NETTES AU 30/06/2016

	En milliers de DH		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	427 925	-69 425	358 500
Avec les établissements de crédit	-	-	-
Avec la clientèle	218 486	-12 000	206 486
Sur titres	12 739	-1 642	11 097
De change	196 700	-55 783	140 917
Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	65 510	-	65 510
Produits nets de gestion d'OPCVM	4 140	-	4 140
Produits nets sur moyen de paiement	46 545	-	46 545
Assurance	1 876	-	1 876
Autres	12 949	-	12 949
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>493 435</b>	<b>-69 425</b>	<b>424 010</b>

## INFORMATION SECTORIELLE AU 30/06/2016

	Banque de détail et de financement	Leasing	Total	En milliers de DH
Marge d'intérêt	1 411 156	148 702	<b>1 559 858</b>	
Marge sur commissions	424 405	-395	<b>424 010</b>	
Produit net bancaire	1 872 794	149 442	<b>2 022 236</b>	
Résultat brut d'exploitation	953 788	122 900	<b>1 076 688</b>	
Résultat d'exploitation	530 680	92 524	<b>623 204</b>	
Résultat net	358 689	79 033	<b>437 722</b>	
Résultat net part du Groupe	352 900	79 033	<b>431 933</b>	

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
Comptes à vue	1 136 698	1 256 301
Prêts	1 701 228	4 818 476
Opérations de pension	-	-
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation</b>	<b>2 837 927</b>	<b>6 074 777</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation</b>	<b>2 837 927</b>	<b>6 074 777</b>

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
Comptes ordinaires	9 543 163	9 092 355
Prêts consentis à la clientèle	60 096 868	57 069 206
Opérations de pension	-	-
Opérations de location-financement	6 809 549	6 945 224
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>76 449 580</b>	<b>73 106 785</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7 349 324	-7 017 390
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>69 100 256</b>	<b>66 089 395</b>

## DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
Comptes à vue	566 066	585 833
Emprunts	4 445 465	4 463 645
Opérations de pension	-	-
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>5 011 531</b>	<b>5 049 478</b>

## DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE

	En milliers de DH	
	30/06/16	31/12/15
Comptes ordinaires créditeurs	38 687 422	37 953 538
Comptes à terme	6 515 764	7 976 647
Comptes d'épargne à taux administré	9 017 535	8 934 212
Bons de caisse	3 005 803	3 038 940
Opérations de pension	1 513 727	-
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>58 740 251</b>	<b>57 903 337</b>

## EXTRAIT DES NOTES ANNEXES

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/2016		31/12/2015		En milliers de DH	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	1 506 576	-521 390	985 186	1 500 477	-511 481	988 996
Equip. Mobilier, installation	1 412 449	-1 028 558	383 891	1 381 406	-989 307	392 099
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	319 732	-	319 732	298 378	-	298 378
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 238 757</b>	<b>-1 549 948</b>	<b>1 688 809</b>	<b>3 180 261</b>	<b>-1 500 788</b>	<b>1 679 473</b>
Logiciels informatiques acquis	605 629	-515 364	90 265	549 677	-491 220	58 457
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	228 400	-	228 400	226 769	-	226 769
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>834 028</b>	<b>-515 364</b>	<b>318 665</b>	<b>776 445</b>	<b>-491 220</b>	<b>285 226</b>
<b>Total Immobilisations</b>	<b>4 072 785</b>	<b>-2 065 312</b>	<b>2 007 474</b>	<b>3 956 706</b>	<b>-1 992 008</b>	<b>1 964 699</b>

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/15	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/16	En milliers de DH
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	172 468	123 439	-68 226	-	227 681	
Provision pour engagements sociaux	288 047	14 843	-8 534	-	294 356	
Autres provisions pour risques et charges	71 004	3 246	-6 467	-	67 783	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>531 519</b>	<b>141 528</b>	<b>-83 227</b>	<b>-</b>	<b>589 820</b>	

## ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	30/06/16	31/12/15	En milliers de DH
Titres de créance négociables	6 401 297	3 947 714	
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	6 401 014	3 947 310	
Autres titres de créance négociables	283	404	
<b>Obligations</b>	<b>2 517</b>	<b>4 370</b>	
Obligations d'État	-	-	
Autres Obligations	2 517	4 370	
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>975 385</b>	<b>889 493</b>	
. dont titres cotés	22 744	663 433	
. dont titres non cotés	952 641	226 060	
<b>Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation</b>	<b>7 379 199</b>	<b>4 841 577</b>	
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-37 852	-43 222	
<b>Total des actifs disponibles à la vente nets de dépréciations</b>	<b>7 341 347</b>	<b>4 798 355</b>	

## IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	30/06/16	31/12/15	En milliers de DH
Actifs d'impôt exigibles	400 198	676 429	
Actifs d'impôt différé	1 009 193	1 062 836	
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>1 409 391</b>	<b>1 739 265</b>	
Passifs d'impôt exigibles	768 438	931 073	
Passifs d'impôt différé	289 621	288 503	
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>1 058 059</b>	<b>1 219 576</b>	

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30/06/16	31/12/15	En milliers de DH
<b>Résultat net</b>	<b>437 722</b>	<b>706 858</b>	
Variation de valeur des actifs financiers disponible à la vente	14 986	-92 277	
Variation de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-	
Réévaluation des immobilisations	-	-	
Écarts de conversion	-	-	
<b>Total cumulé</b>	<b>452 708</b>	<b>614 581</b>	
Part du groupe	446 514	616 952	
Part des minoritaires	6 194	-2 370	

## ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS

Engagement de financement	30/06/16	31/12/15	En milliers de DH
Engagements de financement donnés			
Aux établissements de crédit			
A la clientèle	4 603 660	5 737 492	
Ouverture de crédit ouvert	-	-	
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-	
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>4 603 660</b>	<b>5 737 492</b>	
Engagements de financement reçus			
des établissements de crédit	1 096 884	1 088 256	
de la clientèle	-	-	
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>1 096 884</b>	<b>1 088 256</b>	
Engagement de garantie	30/06/16	31/12/15	
Engagements de garantie donnés			
D'ordre des établissements de crédit	4 137 704	3 969 656	
D'ordre de la clientèle	8 719 270	9 156 606	
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>12 856 974</b>	<b>13 126 262</b>	
Engagements de garantie reçus			
des établissements de crédit	6 493 988	5 712 411	
de l'état et d'autres organismes de garantie	1 938 966	1 662 491	
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>8 432 954</b>	<b>7 374 902</b>	

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Activité	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	IG
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	99,99%	99,99%	IG
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	IG
SOGELEASE	Leasing	99,99%	99,99%	IG
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	99,99%	99,99%	IG
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	IG
FONCIMMO	Activité immobilière	99,99%	99,99%	IG
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	IG
LA MAROCAINE VIE	Assurances	25,82%	25,82%	MEE
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	20,88%	MEE
ALD AUTOMOTIVE	Location longue durée	15,00%	15,00%	MEE

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

# EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La démarche de la Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et dans celui des meilleures pratiques définies au niveau international, qui déterminent largement les procédures internes du Groupe en matière des Risques et de Contrôle Interne.

Le Groupe a défini une politique de gestion des risques, en conformité avec les recommandations du comité de Bâle II et qui s'intègre dans le cadre de la politique du Groupe Société Générale.

Cette politique globale vise au pilotage et à la maîtrise de tous les risques inhérents à l'activité bancaire : Risques de Contrepartie, Risques de Marchés, Risques Structuraux, Risques Opérationnels, Risque de Conformité, et au dispositif de Contrôle Interne qui soutient l'exercice effectif du pilotage des risques.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de Risques et de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques structurels ;
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est en charge du pilotage des Risques Opérationnels et du Contrôle Interne.

## 1. RISQUE DE CRÉDIT

### 1.1. Organisation de la filière Risque de Crédit

La filière Risques de Crédits est du ressort de la Direction des Risques et de la Direction du Recouvrement, indépendantes des Pôles et Métiers, et rattachées directement au Directoire.

La Direction des Risques couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements.

La Direction du Recouvrement est en charge du recouvrement précontentieux et contentieux. L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants.

On distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, de la notation des clients :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Risques ;
- Le Comité et les Sous Comités des Engagements ;
- La Commission des Crédits.

### 1.2. Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est autonome par rapport aux unités opérationnelles. Il lui appartient de veiller au respect des conditions d'octroi des crédits et ensuite de surveiller le bon déroulement des opérations de crédits.

Les missions permanentes de la Direction des Risques :

- Evaluer les risques de crédits (clients, contrepartie et transaction) attachés à une opération ;
- Contrôler la cohérence des décisions prises ;
- Recommander les modifications de structure et les protections souhaitables pour rester en conformité avec la Politique de Risque du Groupe ;
- Communiquer son avis sur l'acceptabilité de ces risques en rédigeant une évaluation de crédit dûment motivée et explicitée.

#### 1.2.1. Surveillance des risques

La Direction des risques doit aussi assurer une surveillance des risques qui :

- Détecte le plus tôt possible les irrégularités (non renouvellement d'autorisations, prise d'engagements non autorisés, dépassements d'autorisations, non constitution de garanties exigées, etc.) et en informe les responsables de la Direction des Risques et des entités.
- Détecte les engagements à classer en créances sensibles en vue d'en assurer un suivi rapproché.
- Détecte les engagements en défaut en vue de leur déclassement en créances en souffrance et à leur provisionnement suivant les critères réglementaires par la Direction du recouvrement.
- Audit les risques pris par les agences et les Directions Régionales dans le cadre de leurs limites déléguées.

La Direction des Risques a également pour mission de vérifier l'efficacité de la Filière Risques mise en place dans les Directions Régionales et le respect des instructions en vigueur relatives à l'octroi des crédits et à la surveillance des risques.

### 1.3. Rôle de la Direction du Recouvrement

La Direction du Recouvrement doit gérer le recouvrement des créances compromises :

- en charge de la politique et de l'organisation du recouvrement ;
- traitement de tous les dossiers (clientèle commerciale et clientèle privée) ;
- gestion des provisions en liaison avec la Direction des risques ;
- assure l'ensemble des tâches administratives liées à la fonction (reporting, comités de crédit, relations avec les autorités et auxiliaires de justice,...).

### 1.4. Les Notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Société Générale et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but :

- D'aider à la prise de décision,
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie,
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

## 2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque marché se définit comme étant le risque de perte ou de dévalorisation des positions détenues pour compte propre en instruments négociés sur un marché. La formation de prix fréquents sur les marchés permet de constater facilement une perte réalisée ou potentielle.

### 2.1. Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait des fluctuations des cours de devises sur le marché.

L'avènement du marché des changes et l'élargissement du marché monétaire ont amené le Groupe à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux.

Selon les règles du Groupe Société Générale, ce risque est mesuré en Conditional Value at Risk (CVaR), qui répond mieux aux exigences de Bâle II. Il s'agit là d'un risque de contrepartie à la charge des clients.

Afin de maîtriser ce risque, des limites sont fixées. Celles-ci sont de deux types: des limites en valeur nominale et des limites en « stress test ».

### 2.2. Gestion des limites

Les limites mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de Bank Al Maghrib régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise.

En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night.

### 2.3. Risque règlement-livraison

C'est le risque de non paiement des sommes en attente de réception. Il se mesure par la valeur des flux à recevoir. Il naît dans le cas d'opérations donnant lieu à échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de notre ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception (ou non) des fonds.

Ce risque est dû à l'intervalle de temps requis pour le transfert de fonds (décalage horaire, plages d'ouverture des systèmes de règlement locaux, organisation interne pour l'envoi des fonds et le pointage des paiements reçus).

Afin de distinguer les risques afférents aux opérations à très court terme pour lesquelles une réactivité en cas de dépassement doit être immédiate, des risques afférents aux opérations à plus long terme, il est apparu nécessaire de les distinguer suivant la proximité de règlement :

- le risque de livraison immédiat est le risque instantané supporté sur une contrepartie ;
- le risque de livraison différé est le risque engendré par les opérations à terme. C'est un risque potentiel qui deviendra effectif uniquement lorsqu'une opération arrivera à maturité. A ce moment là, le risque de livraison différé se transforme donc en risque de livraison immédiat.

## 3. RISQUES STRUCTURELS

Les principaux risques structurels sont :

- le risque de taux
- le risque de liquidité

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, le Groupe adopte une approche dynamique, dans laquelle toutes les données sont mises à jour trimestriellement. Il s'agit d'une modélisation automatique des emplois et des ressources.

Le suivi des risques structurels est assuré par le Groupe Société Générale à travers un reporting trimestriel «Risques structurels».

L'établissement de ce reporting est du ressort de la Direction Financière. Ce reporting est analysé régulièrement par le Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la banque en matière de gestion globale des ressources et des emplois générés par ses activités commerciales.

Un ensemble d'objectifs a été fixé à cette instance :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle.
- Améliorer le coût de la collecte des ressources ;
- Prévoir et contrecarrer les impasses de liquidité et de taux ;
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement ;
- Développer la démarche de gestion Actif - Passif.

Les Risques de taux et de liquidité sont suivis également par Bank Al Maghrib.

### 3.1. Le risque global de taux d'intérêt

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions globales de la banque (net actif-passif par nature de taux) ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un ensemble d'instruments financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt de marché.

### 3.2. Le risque de liquidité

#### 3.2.1. Modalités et procédures de suivi

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la Salle des Marchés de la Banque à travers un calcul quotidien du gap de trésorerie en fonction de la Réserve Monétaire Bank Al Maghrib (solde du compte Bank Al Maghrib), des flux entrant et sortant des agences et des prêts/emprunts quotidiens sur le Marché Monétaire.

Un Comité Hebdomadaire de Trésorerie, présidé par un membre du Directoire, prend les décisions de gestion de la liquidité à court terme (levées de liquidité, prêts/emprunts sur le Marché Monétaire,...). Il est animé conjointement par la Direction Financière et par la Salle des Marchés.

## EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE (SUITE)

La gestion de la liquidité structurelle est assurée par la Direction Financière à travers :

- Le calcul des gaps de liquidité sur chaque maturité, et de la sensibilité du bilan ;
- La présentation, au Comité Financier, du tableau de bord ALM incluant le gap de liquidité ainsi que les flux prévisionnels de trésorerie, permettant de mesurer l'exposition de la Banque au risque de liquidité.

### 3.2.2. Limites fixées en matière de risque de liquidité et modalités de leur révision

La banque s'impose une limite en termes de cash (montant maximum à emprunter sur le marché monétaire pour financer son gap quotidien de trésorerie), et de gap de liquidité.

Les limites sont fixées par le Comité Financier et approuvées par le Comité d'Audit.

### 4. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel (RO) est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs (catastrophes, incendie, agressions...)

La fonction RO vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'étendue.

Pour une meilleure optimisation de sa gestion des RO et afin de remplir les exigences prudentielles renforcées dans le cadre des accords de Bâle (dispositif Bâle II), Le Groupe a mis en place une Cellule Surveillance Permanente (SP), Risques Opérationnels et Conformité directement rattachée au Directoire.



Building a better  
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc



288, Bd Zerkouni  
20 000 Casablanca  
Maroc

### GROUPE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

#### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10.081.020, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 437.722.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Société Générale Marocaine de Banques arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 septembre 2016

#### Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**  
Société Anonyme  
37, Bd. Abdellatif Ben Kadour  
- Casablanca -  
Tél. : 052 95 73 000 Fax : (212) 522 39 02 26  
**Abdelmejid FAIZ**  
Associé

**DELOITTE AUDIT**  
**Deloitte Audit**  
288, Boulevard Zerkouni  
CASABLANCA -  
Tel : 05 22 22 40 25/26/34/81  
Fax : 05 22 22 40 78  
**Fawzi BRITEL**  
Associé

# EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2016

## BILAN CONSOLIDÉ AU 30/06/2016

ACTIF (En M EUR)		30.06.2016	31.12.2015
Caisse et banques centrales		105 887	78 565
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1 et 3.3	560 281	519 333
Instruments dérivés de couverture		22 835	16 538
Actifs financiers disponibles à la vente	Notes 3.2 et 3.3	145 336	134 187
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Notes 3.4 et 3.8	79 723	71 682
Prêts et créances sur la clientèle	Notes 3.4 et 3.8	420 083	405 252
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 242	2 723
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 3.8	4 107	4 044
Actifs d'impôts		6 339	7 367
Autres actifs	Note 4.2	85 635	69 398
Actifs non courants destinés à être cédés		88	171
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 132	1 352
Immobilisations corporelles et incorporelles		20 909	19 421
Écarts d'acquisition		4 646	4 358
<b>Total</b>		<b>1 460 243</b>	<b>1 334 391</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 30/06/2016

(En M EUR)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	2015	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Intérêts et produits assimilés	Note 3.6	12 442	25 431
Intérêts et charges assimilées	Note 3.6	(7 517)	(16 125)
Commissions (produits)	Note 4.1	5 114	10 144
Commissions (charges)	Note 4.1	(1 764)	(3 466)
Résultat net des opérations financières		3 778	8 224
Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3.1	2 863	7 275
Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	Note 3.2	915	949
Produits des autres activités		20 969	53 324
Charges des autres activités		(19 863)	(51 893)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>13 159</b>	<b>25 639</b>
Frais de personnel	Note 5	(4 688)	(9 476)
Autres frais administratifs <sup>(2)</sup>		(3 259)	(6 477)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(456)	(940)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>4 756</b>	<b>8 746</b>
Coût du risque	Note 3.7	(1 188)	(3 065)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 568</b>	<b>5 681</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		68	231
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(12)	197
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	(41)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>3 624</b>	<b>6 109</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(1 011)	(1 714)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 613</b>	<b>4 395</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		228	394
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>2 385</b>	<b>4 001</b>
<b>Résultat par action</b>	Note 7.2	<b>2,71</b>	<b>4,49</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	Note 7.2	<b>2,71</b>	<b>4,49</b>

(1) Ce montant inclut désormais les dividendes sur titres à revenus variables.

(2) Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, ce montant inclut 218 M EUR au titre de la réduction de l'amende réglée en décembre 2013 dans le cadre de l'affaire Euribor.

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	2015	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>Résultat net</b>	<b>2 613</b>	<b>4 395</b>	<b>2 421</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(675)	1 059	588
Écart de conversion <sup>(1)</sup>	(478)	797	782
Actifs financiers disponibles à la vente	(203)	425	(54)
Écarts de réévaluation de la période	566	703	636
Reclassement en résultat	(769)	(278)	(690)
Instruments dérivés de couverture	75	(174)	(218)
Écarts de réévaluation de la période	77	(171)	(215)
Reclassement en résultat	(2)	(3)	(3)
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(1)	(117)	23
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(68)	128	55
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>(231)</b>	<b>80</b>	<b>148</b>
Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(343)	125	221
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	112	(45)	(73)
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(906)</b>	<b>1 139</b>	<b>736</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 707</b>	<b>5 534</b>	<b>3 157</b>
Dont part du Groupe	1 526	5 148	2 990
Dont participations ne donnant pas le contrôle	181	386	167

(1) La variation de l'écart de conversion s'élève à - 478 M EUR et se compose de :

- 460 M EUR de variation de l'écart de conversion en part du Groupe, qui s'explique principalement par l'appréciation de l'euro face au dollar américain pour -293 M EUR et à la livre sterling pour -259 M EUR, partiellement compensée par la dépréciation de l'euro face au yen japonais pour +66 M EUR et au rouble pour +59 M EUR ;

- 18 M EUR de variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle.

PASSIF (En M EUR)		30.06.2016	31.12.2015
Banques centrales		8 155	6 951
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1 et 3.3	522 469	454 981
Instruments dérivés de couverture		13 708	9 533
Dettes envers les établissements de crédit	Notes 3.5 et 3.8	104 069	95 452
Dettes envers la clientèle	Notes 3.5 et 3.8	400 490	379 631
Dettes représentées par un titre	Notes 3.5 et 3.8	105 149	106 412
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11 152	8 055
Passifs d'impôts		1 109	1 571
Autres passifs	Note 4.2	100 860	83 083
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		191	526
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 8.2	111 353	107 257
Provisions	Note 8.2	5 761	5 218
Dettes subordonnées	Note 3.8	13 764	13 046
<b>Total dettes</b>		<b>1 398 230</b>	<b>1 271 716</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>			
Capital et réserves liées		29 265	29 537
Réserves consolidées*		25 859	23 905
Résultat de l'exercice*		2 385	4 001
<b>Sous-total</b>		<b>57 509</b>	<b>57 443</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		966	1 594
<b>Sous-total capitaux propres part du Groupe</b>		<b>58 475</b>	<b>59 037</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		3 538	3 638
<b>Total capitaux propres</b>		<b>62 013</b>	<b>62 675</b>
<b>Total</b>		<b>1 460 243</b>	<b>1 334 391</b>

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016

**DELOITTE & ASSOCIES**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Société Anonyme  
17, cours Valmy  
92972 Paris-La Défense

### Attestation des commissaires aux comptes relative aux informations financières consolidées du groupe Société Générale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations financières consolidées du groupe Société Générale figurant dans les documents « bilan consolidé », « compte de résultat consolidé » et « état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, ci-jointes et établis dans le cadre de la publication au Maroc de ces informations destinées aux souscripteurs du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié de Société Générale.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de Société Générale.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les comptes semestriels consolidés qui ont fait l'objet d'un examen limité dont les conclusions figurent dans notre rapport en date du 4 août 2016.

Pour une meilleure compréhension du résultat des opérations de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, de la situation financière et du patrimoine du groupe Société Générale au 30 juin 2016, ainsi que de l'étendue des travaux d'audit réalisés, les documents « bilan consolidé », « compte de résultat consolidé » et « état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ci-jointes doivent être lus conjointement avec les comptes semestriels consolidés dont ils sont issus et notre rapport y afférent.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes semestriels consolidés du groupe Société Générale en date du 4 août 2016.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté à rapprocher les informations présentées dans le « bilan consolidé », le « compte de résultat consolidé » et l'« état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » joints à la présente attestation avec les comptes semestriels consolidés du groupe Société Générale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec les comptes semestriels consolidés cités ci-avant.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale, notre responsabilité à l'égard de votre société et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redébables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. ERNST & YOUNG et Autres et DELOITTE & ASSOCIES ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de Société Générale.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 septembre 2016.

Les Commissaires aux Comptes  
DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

José-Luis Garcia

Isabelle Santenac

COMPTES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TANGER OFF SHORE  
AU 30/06/2016

BILAN AU 30 JUIN 2016

ACTIF	30/06/16	31/12/15
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3	7
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16 358	17 834
. À vue	16 358	17 834
. À terme	-	-
Créances sur la clientèle	484 142	382 715
. Crédits de trésorerie et à la consommation	426 702	339 597
. Crédits à l'équipement	57 065	42 717
. Crédits immobiliers	-	-
. Autres crédits	375	401
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	-	-
Autres actifs	405	269
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>500 908</b>	<b>400 826</b>

HORS BILAN AU 30 JUIN 2016

HORS BILAN	30/06/16	31/12/15
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>2 177</b>	<b>14 511</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 066	13 874
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	111	637
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>412 413</b>	<b>323 286</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	412 413	323 286
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30 JUIN 2016

	30/06/16	30/06/15
<b>I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>3 424</b>	<b>2 604</b>
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 363	2 524
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
4.Produits sur titres de propriété	-	-
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6.Commissions sur prestations de service	57	54
7.Autres produits bancaires	4	26
<b>II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 791</b>	<b>1 387</b>
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 764	1 367
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
12.Autres charges bancaires	26	21
<b>III.PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 633</b>	<b>1 217</b>
13.Produits d'exploitation non bancaire	-	-
14.Charges d'exploitation non bancaire	-	-
<b>IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>295</b>	<b>198</b>
15.Charges de personnel	-	-
16.Impôts et taxes	1	-
17.Charges externes	293	197
18.Autres charges générales d'exploitation	1	-
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-	1
<b>V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>54</b>	<b>28</b>
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	54	28
21.Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
22.Autres dotations aux provisions	-	-
<b>VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>254</b>	<b>75</b>
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	254	75
24.Récupérations sur créances amorties	-	-
25.Autres reprises de provisions	-	-
<b>VII.RÉSULTAT COURANT</b>	<b>1 538</b>	<b>1 065</b>
26.Produits non courants	-	-
27.Charges non courantes	36	36
<b>VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 502</b>	<b>1 029</b>
28.Impôts sur les résultats	588	99
<b>IX.RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>913</b>	<b>930</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 678</b>	<b>2 679</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 765</b>	<b>1 749</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>913</b>	<b>930</b>

PASSIF	30/06/16	31/12/15
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	475 136	384 295
. À vue	-	-
. À terme	475 136	384 295
Dépôts de la clientèle	14 364	6 425
. Comptes à vue créditeurs	8 232	6 204
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	233	-
. Autres comptes créditeurs	5 899	220
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créances négociables	-	-
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 855	538
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	7 135	7 135
Capital	500	500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	4	4
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	913	1 929
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>500 908</b>	<b>400 826</b>

ATTESTATION DE REVUE LIMITÉE DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES  
SOCIAUX - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016

 MAZARS

**SOCIETE GENERALE TANGER OFF SHORE S.A**  
ATTESTATION DE REVUE LIMITÉE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA  
SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX  
PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du dahir 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de SOCIETE GENERALE TANGER OFF SHORE S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC), ci-joints, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 8.552.686,08 USD, dont un bénéfice net de 913.369,95 USD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SOCIETE GENERALE TANGER OFF SHORE S.A établis au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 09 septembre 2016

**Le Commissaire aux comptes**

**Mazars Audit & Conseil**

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
101, Bd. Abdelmoumen  
20 360 CASABLANCA  
Tél : +212 522 423 423 (L.G.)  
Fax : +212 522 423 400

**Kamal MOKDAD**

**Associé Gérant**

MAZARS Audit et Conseil

101 Boulevard Abdelmoumen  
Tel : +212 522 42 34 23 – Fax : +212 522 42 34 00 – Mail : info@mazars.ma – www.mazars.ma  
Sarl au capital de 6.441.500 DH - RC : 89453 - Patente : 34773084 - IF: 1086314 - CNSS : 2733295

